



---

Réf. Farde e-Assemblées : 2578923

N° OJ : 2

Rapport - Conseil du 11/03/2024

**Objet** : Rapport annuel 2023 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.

Conformément à la Charte d'Audit interne, le Collège des Bourgmestre et Échevins, au travers de l'UO Audit interne, communique une fois par an au Conseil communal le résultat des activités d'audit et la mesure dans laquelle le système de contrôle interne offre suffisamment de garanties.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :  
Prendre pour information le rapport annuel 2023 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.

Annexes :